

# L'Obligation scolaire au Québec Enjeu pour le mouvement syndical et agricole

Thérèse Hamel

---

Volume 17, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/llt17art04>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (print)

1911-4842 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Hamel, T. (1986). L'Obligation scolaire au Québec : enjeu pour le mouvement syndical et agricole. *Labour/Le Travailleur*, 17, 83–104.

# L'Obligation scolaire au Québec:

## Enjeu pour le mouvement syndical et agricole

Thérèse Hamel

When it comes to anything that denegrates [sic] the working class, that portrays it as a victim or as an unimportant element in a struggle, it is easily accepted. But when you try to show the vanguard role of the working class in the advance of society, then you run into problems.<sup>1</sup>

While unqualified acceptance cannot be given to Mr. Gomper's claim that "Organized labor has always stood for, aye, has been the pioneer in the demand for free schools, free textbooks, compulsory education in the elementary grades, . . ." it contains more truth than the silence of histories of education upon labor's attitudes and policies would indicate.<sup>2</sup>

### I

L'HISTOIRE NE PARLE JAMAIS des luttes de la classe ouvrière et de la classe paysanne, ou, lorsqu'elle les mentionne, c'est pour montrer comment celles-ci mettent en péril l'ordre social.

À cet égard, l'histoire de l'éducation est encore plus avare de commentaires. Les réformes scolaires, les grands changements éducatifs sont toujours le résultat de luttes d'hommes ou de femmes «éclairées,» d'intellectuels

<sup>1</sup> Philip S. Foner, «The Role of Labor in the Struggle for Free Compulsory Education,» dans Marvin J. Berlowitz et Chapman E. Franck, Jr., *The United States System: Marxist Approaches* (Minneapolis 1980), 95.

<sup>2</sup> «Bien qu'on ne puisse accepter sans réserve l'affirmation de S. Gomper à l'effet que "les travailleurs syndiqués ont toujours soutenu, ont toujours été les premiers à demander l'instruction gratuite, la gratuité des livres, l'instruction obligatoire à l'élémentaire . . ." elle contient plus de vérité que le silence des histoires de l'éducation sur les prises de position de la classe ouvrière pourrait l'indiquer.» [traduction de l'auteur] Philip R. V. Curcio, *Educational Attitudes and Policies of Organized Labor in the United States* (New-York 1969, réédition de 1926), 7.

Thérèse Hamel, "L'Obligation scolaire au Québec: enjeu pour le mouvement syndical et agricole," *Labour/Le Travail*, 17 (Spring 1986), 83-102.

«dévoués au bien social,» d'hommes politiques «libéraux et progressistes» qui, pour quelques instants, ont oublié leurs intérêts de classe. Pire, certaines réformes sont considérées comme des «cadeaux» du pouvoir face aux masses dépourvues et inertes.

Lorsque l'on aborde le problème de l'obligation scolaire, la longue lutte, appelée le plus souvent «la querelle de l'instruction obligatoire,» ressemble, dans la littérature existant sur le sujet au Québec, à une longue joute sportive ou à une dispute rhétorique entre intellectuels ou hommes au pouvoir ayant des intérêts divergents. À quelques reprises seulement, l'on précise que tel syndicat s'est opposé, ou que tel autre a appuyé l'obligation scolaire, sans plus.

L'analyse des positions du mouvement ouvrier en éducation est un phénomène relativement récent et qui soulève, lorsqu'il est abordé, de nombreuses polémiques.<sup>3</sup> On s'interroge en général sur la participation du mouvement ouvrier dans ces luttes et, lorsqu'il intervient, on cherche à évaluer son importance relative par rapport aux autres forces sociales en présence.

Aux États-Unis, deux positions se sont affrontées à ce sujet. Certains, comme Frank Tracy Carlton, donnent au mouvement ouvrier un rôle primordial dans les luttes pour les réformes scolaires de la fin du siècle dernier. Pour cet auteur: «The vitality of the movement for tax-support schools was derived, not from the humanitarian leaders but from the growing class of wage-earners.»<sup>4</sup> Mais d'autres auteurs vont encore plus loin que Carlton.

It is, in fact, largely to the agitation of organized labor in the twenties and thirties that we owe the beginning of the public school system.<sup>5</sup>

Yet when this period (1824-1836) is examined in detail there is no other single force making for education that can be compared with the working-class movement, and there is no escape from the conclusion that to this movement, more than to all other causes combined, is due the common school system of the United States.<sup>6</sup>

Philip S. Foner appuie lui aussi ce courant.<sup>7</sup>

À l'opposé, d'autres auteurs nient totalement toute influence au mouvement

<sup>3</sup> Quant aux recherches sur les positions du mouvement agricole en éducation, elles sont pratiquement inexistantes.

<sup>4</sup> «La vigueur du mouvement en faveur des écoles subventionnées provenait non pas des leaders humanitaires, mais de la classe de plus en plus nombreuse des salariés.» [traduction de l'auteur] F.T. Carlton, *Economic Influences Upon Educational Progress in the United States*, cité dans Curoe, *Educational Attitudes*, 31.

<sup>5</sup> «En fait nous devons beaucoup l'instauration du système scolaire public à l'agitation des travailleurs syndiqués dans les années vingt et trente.» [traduction de l'auteur] M. Beard, *Short History of the American Labor Movement*, 40, cité dans Curoe, *Educational Attitudes*, 31.

<sup>6</sup> «Lorsque l'on examine en détail la période 1824-1836, il n'y a aucune autre force luttant pour l'éducation qui peut être comparée au mouvement de la classe ouvrière, et la conclusion qui s'impose est que le système scolaire public des États-Unis est dû plus à ce mouvement qu'à toutes les autres causes mises ensemble.» [traduction de l'auteur] A.M. Simons, *Social Forces*, cité dans Curoe, *Educational Attitudes*, 31.

<sup>7</sup> Philip S. Foner, «The Role of Labor,» 93-105.

ouvrier. Ainsi, F.C. Ensign parle des luttes du mouvement ouvrier contre le travail des enfants, mais néglige totalement son rôle face à l'éducation. «When labor began to be able to express itself, it demanded that young children be excluded from factories under state authority, but, less sensitive as to education, made no direct demands as to school attendance.»<sup>8</sup>

Jay M. Pawa<sup>9</sup>, critiquant le courant qui aux États-Unis a été qualifié de «labor-education thesis,» considère que le mouvement ouvrier a surtout été à la remorque des classes moyennes dans les luttes touchant la question scolaire.

Ira Katznelson, Kathleen Gille, et Margaret Weir pour leur part, relativisent les batailles du mouvement ouvrier pour l'obtention de la fréquentation scolaire obligatoire. Pour ces auteurs, les luttes sur ce sujet ont surtout été menées par les éducateurs avant la guerre civile, ce qui n'a pas empêché le mouvement ouvrier d'intervenir, mais sur ses propres bases, c'est-à-dire en tant que travailleurs(euses) et quelquefois sur des bases ethniques.<sup>10</sup>

Un tel débat n'a pas eu lieu au Québec. Les seules interprétations de l'histoire de l'éducation tournent autour des intellectuels et des penseurs du temps. Or l'instauration de l'obligation scolaire au Québec, votée en 1943, a été l'objet d'une très longue lutte<sup>11</sup> où, contrairement à ce que laisse croire l'histoire officielle, la classe ouvrière et la classe agricole ont joué un rôle actif.

Cet avènement d'une loi d'instruction obligatoire s'inscrit dans un tissu de relations très complexes, d'alliances et de luttes entre la classe ouvrière (divisée en fractions), la classe agricole, l'Église et certaines fractions de la bourgeoisie. D'un côté, la fraction que l'on pourrait appeler «avancée» de la bourgeoisie se trouve du même côté qu'une fraction de la classe ouvrière représentée par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (CMTC) qui approuve l'instruc-

<sup>8</sup> «Quand les travailleurs ont commencé à pouvoir s'exprimer, ils ont demandé que les jeunes enfants soient exclus des usines par l'autorité de l'État, mais, étant moins sensibles à l'éducation, ils n'ont pas revendiqué directement la fréquentation scolaire.» [traduction de l'auteur] F.C. Ensign, *Compulsory School Attendance and Child Labor* (1969, réédition de 1921), 245.

<sup>9</sup> Jay M. Pawa, «Workingmen and Free Schools in the Nineteenth Century: A Comment on the Labor-Education Thesis,» *History of Education Quarterly*, 11 (Fall 1971), 287-302.

<sup>10</sup> Ira Katznelson, Kathleen Gille, et Margaret Weir, «Public Schooling and Working-Class Formation: The Case of the United States,» *American Journal of Education*, 90 (February 1982), 111-43. En Angleterre, J.S. Hurt dans *Elementary Schooling and The Working Classes: 1860-1918* (London 1979), montre le rôle de certaines fractions du mouvement ouvrier dans les luttes scolaires sur l'instruction obligatoire, par exemple les mineurs et certains ouvriers qualifiés.

<sup>11</sup> La lutte pour l'obligation scolaire dure plus de cinquante ans. Dès 1892, un premier projet de loi est présenté à l'Assemblée nationale. Celui-ci est refusé. Suivent les projets de 1901, de 1912 (par et pour les protestants), le long débat de 1919 et enfin le vote de la loi en 1943.

tion obligatoire. En face, l'Église farouchement opposée à l'obligation scolaire, s'assure de l'appui d'une partie de la classe ouvrière et de la classe agricole, regroupées respectivement au sein de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et de l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC).

Actif, ce mouvement a aussi été très divisé et a eu d'énormes difficultés à faire pencher le rapport de force dans le sens de l'obligation scolaire, comme en témoigne l'appui immédiat du CMTC en 1887 alors que la CTCC et l'UCC s'y opposent durement, de leur création à la veille du vote de la loi.

L'étude de la lutte, des positions et oppositions sur l'instruction obligatoire des deux principales organisations ouvrières de l'époque, le CMTC et la CTCC, et de la seule association d'agriculteurs, l'UCC, permet de mieux comprendre la première grande lutte du mouvement ouvrier et paysan en éducation jusqu'alors restée dans l'ombre dans les écrits.

La question scolaire et plus particulièrement l'obligation scolaire et l'uniformité des livres ont profondément divisé tant le mouvement ouvrier et syndical, qu'opposé une fraction du mouvement ouvrier au mouvement paysan.

Cette question représente un point de rupture fondamental entre les syndicats internationaux affiliés aux unions américaines et les syndicats catholiques contrôlés par l'Église. En effet, de tous les points litigieux entre ces deux organisations, les questions touchant le domaine scolaire et plus particulièrement la fréquentation scolaire obligatoire et les aspects lui étant le plus directement liés — gratuité scolaire et des livres, uniformité des livres — ont été celles qui ont le plus divisé le mouvement syndical pour une période historique prolongée, c'est-à-dire de la fin du siècle dernier jusqu'aux années précédant l'avènement de la loi en 1943. Quant au mouvement paysan, il s'est opposé à la loi, tout comme les syndicats catholiques, quoique sur ses propres bases.

Selon nous, l'influence que l'Église catholique exerce sur la CTCC et sur l'UCC n'explique qu'en partie le refus catégorique de ces deux organisations face à l'instruction obligatoire. De même, l'influence du syndicalisme américain ne peut à lui seul expliquer l'appui massif du CMTC à cette loi. La composition de chaque organisation, les secteurs d'implantation de celles-ci, le type d'agriculture dominant au Québec, et les coûts reliés à l'éducation nous semblent aussi jouer un rôle déterminant sur leurs position.

## II

### Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada

CRÉE EN 1886, LE CMTC, affilié à l'American Federation of Labor, marque l'influence du syndicalisme américain au Québec. Pour la période étudiée (fin du dix-neuvième siècle, première moitié du vingtième siècle),<sup>12</sup> les unions

<sup>12</sup> L'analyse des positions de chacune des organisations sur l'instruction obligatoire et les problèmes lui étant le plus directement reliés: travail des enfants, gratuité scolaire, uniformité et gratuité des livres, s'est faite sur la base de l'analyse des déclarations de

internationales sont principalement des unions de métiers, regroupant des travailleurs et travailleuses qualifiés(es) privilégiant le contrôle de l'offre, la protection des «hommes de métiers» et l'action économique, bref le syndicalisme d'affaire. Les principaux secteurs où recrutent les unions internationales sont les transports, les manufactures, et les services, groupant respectivement 40,4 pour cent, 27,9 pour cent, et 13,7 pour cent des effectifs en 1939.<sup>13</sup>

Le CMTC appuie la fréquentation scolaire obligatoire et l'abolition du travail des enfants dès 1887.<sup>14</sup> L'instruction gratuite et obligatoire constitue même le premier article de la déclaration de principes de cette organisation. Infatigable, elle exigera cette mesure jusqu'à son adoption en 1943 et même au-delà pour en obtenir l'application. Que ce soit à travers sa déclaration de principes, les rapports annuels du comité exécutif de la province de Québec et de la Fédération Provinciale du Travail du Québec (FPTQ), qui remplace le comité exécutif<sup>15</sup> et même à travers les résolutions de congrès du CMTC, on retrouve partout l'appui à la fréquentation scolaire obligatoire. La FPTQ précise, en 1940, dans son mémoire présenté au gouvernement provincial: «Nous croyons de notre devoir d'insister de nouveau pour que le gouvernement prenne toutes les dispositions utiles en vue de la fréquentation scolaire obligatoire et de l'instruction gratuite en cette province.»<sup>16</sup> Ces demandes sont toujours accompagnées de mesures visant à réduire les charges financières liées à la fréquentation scolaire obligatoire.

L'argumentation du CMTC reprend en partie les grands thèmes utilisés lors de la lutte parlementaire pour l'obligation scolaire par les partisans de l'instruc-

principes, des résolutions de congrès et des mémoires présentés sur ces questions. Pour le CMTC, la période historique couverte va de 1886 à 1944. De 1886 à 1892, nous avons analysés les procès-verbaux du CMTC. De 1892 à 1938, ceux du comité exécutif de la province de Québec, de 1938 à 1944, ceux de la Fédération provinciale du travail du Québec.

<sup>13</sup> Céline Saint-Pierre, «Le Développement de la société québécoise saisi à travers l'analyse des orientations et des pratiques du syndicalisme catholique et des unions internationales: la définition des idéologies dominantes et la mise à jour des contradictions fondamentales (1929-1940)» (Thèse de doctorat, École pratique des hautes études en sciences sociales, Paris, 1973, tome I), 262.

<sup>14</sup> Ces deux revendications étaient intimement liées et seront répétées d'années en années jusqu'en 1944.

<sup>15</sup> Le CMTC étant une centrale pan-canadienne, ces deux instances (comité exécutif de la province de Québec et FPTQ) permettaient de représenter les affiliés(es) québécois. Elles jouaient en quelque sorte le rôle de «courroie de transmission» entre le CMTC et le gouvernement. En effet, chaque année, lors de rencontres annuelles, elles présentaient au gouvernement provincial leurs doléances et leur programme législatif dans un mémoire. L'analyse que nous avons faite de leurs positions permet de cerner les intérêts spécifiques des représentants québécois du CMTC.

<sup>16</sup> FPTQ, «Mémoire législatif au gouvernement provincial,» dans L.M. Tremblay, *Le Syndicalisme québécois, idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970* (Montréal 1972), 196.

tion obligatoire. Partant du droit de tous et toutes à l'éducation, le CMTC considère la fréquentation scolaire obligatoire absolument nécessaire au développement de la démocratie. Pour mettre au pouvoir des gens sensés, il faut un électorat instruit. C'est toute l'argumentation, maintes fois utilisée dans divers pays, du lien entre la fréquentation scolaire obligatoire et le suffrage universel.

On va même quelquefois jusqu'à dire que l'instruction obligatoire permet de lutter contre la pénétration du « bolchévisme, » celui-ci étant le résultat de l'ignorance. De plus, un gouvernement qui négligerait trop longtemps les revendications ouvrières comme la fréquentation scolaire obligatoire encouragerait d'emblée le développement des idées « socialistes. »

Citant la piètre fréquentation scolaire, le nombre plus élevé d'illettrés au Québec, le CMTC entend aussi lutter contre la criminalité par l'entremise de l'instruction obligatoire. Déplorant le manque d'étudiants et d'étudiantes dans l'enseignement technique, on mentionne qu'en 1915, les pénitenciers sont plus peuplés que les établissements d'enseignement technique.

L'instruction obligatoire représente aussi un enjeu de lutte contre le pouvoir de l'Église sur l'éducation au Québec. Or, le CMTC n'a pas manqué une occasion pour attaquer le clergé. Ceci faisait partie de l'idéal de neutralité religieuse du CMTC et des syndicats internationaux qui a tant été critiqué par l'Église catholique.

Les positions du CMTC rejoignent d'ailleurs sur ce point les intérêts exprimés par la bourgeoisie canadienne. Pour celle-ci, l'instruction obligatoire répond à des intérêts politiques certains. Quoique ne formant pas un bloc monolithique, toutes les fractions de la bourgeoisie ont, du point de vue politique, des intérêts communs à lutter contre le pouvoir de l'Église en éducation.

À l'école primaire, le caractère trop religieux de l'enseignement et surtout le contrôle qu'exerce l'Église sur les destinées de l'appareil scolaire ne convient plus aux intérêts matériels de la bourgeoisie. Mais n'ayant pas l'infrastructure nécessaire à l'exercice de son hégémonie sur l'école au Québec, elle devra compter un certain temps sur le personnel et les ressources du clergé en éducation.

L'argumentation du CMTC n'en reste pas à ces considérations très générales. Les intérêts de cette fraction du mouvement ouvrier sont aussi en jeu. Viennent alors les arguments de la concurrence internationale et de la concurrence interprovinciale. Le Québec, avec tous ses illettrés et ses élèves qui ne dépassent pas la troisième ou la quatrième année, ne peut gagner la bataille de l'intelligence sans loi d'instruction obligatoire. Celle-ci permettrait enfin aux Canadiens français de prendre possession de leurs moyens et de ne plus rester les porteurs d'eau et les ouvriers peu qualifiés qu'ils ont toujours été.

Représentant surtout des ouvriers et ouvrières qualifiés, le CMTC valorisait l'enseignement technique et industriel. Or, pour que celui-ci s'épanouisse, il est indispensable que l'ensemble des enfants terminent au moins l'enseignement primaire. L'instruction obligatoire, en élevant le niveau général d'instruction, viendrait alimenter les écoles d'enseignement technique qui sont actuelle-

ment trop peu peuplées. Selon le CMTC, le développement de l'industrialisation exige un niveau d'instruction plus élevé (nous sommes en 1915). L'instruction est perçue comme un instrument de promotion individuelle et même sociale. C'est l'image de la mobilité par l'éducation. Sur cette question de la nécessité d'un niveau d'instruction plus élevé, on retrouvera aussi une fraction de la bourgeoisie appuyant l'obligation scolaire.

Du point de vue de la formation de la force de travail, les enjeux varient selon les fractions de la bourgeoisie. On distingue deux types d'intérêts opposés face à la nécessité d'une formation scolaire de la force de travail, et face au travail des enfants.

Ainsi, la fraction de la bourgeoisie possédant les secteurs à forte consommation de jeune force de travail et à faible besoin de force de travail scolarisée avait peu intérêt à promouvoir l'instruction obligatoire. À la Commission royale d'enquête sur l'enseignement technique et industriel en 1913, «M. de Sexton se demande pourquoi l'on s'efforcera d'enseigner les hommes et les femmes pour l'entrée à ces métiers secondaires quand on sait qu'il y aura toujours assez de prolétaires pour les tenir en opérations.»<sup>17</sup>

Déjà, à la fin du dix-neuvième siècle, des capitalistes avaient organisé le procès de production de telle sorte qu'il ne soit même pas nécessaire aux ouvriers(ères) de savoir lire et écrire. Ainsi, au Massachusetts, la société *Mutual Benefit Society* avait organisé un système de comptabilité où les chiffres étaient représentés par des couleurs. «Storeman and members need not even know the decimal system or how to read numbers; the colours differentiated for them. Literacy or schooling need not figure in worker's everyday transactions.»<sup>18</sup>

À l'opposé, la fraction possédant des secteurs à forte consommation de force de travail scolarisée sera favorisée par l'instruction obligatoire. Plusieurs industriels et représentants des Chambres de commerce se sont prononcés de façon claire pour l'instruction obligatoire, la formation inadéquate de la force de travail nuisant à leur potentiel concurrentiel.

Les enjeux de l'obligation scolaire pour la bourgeoisie et ses fractions sont donc complexes et variés, se concrétisant en alliances diverses avec une fraction de la classe ouvrière.<sup>19</sup>

<sup>17</sup> Commission Royale d'enquête sur l'enseignement technique et industriel (Ottawa 1913), Vol. IV, 1848.

<sup>18</sup> «Les travailleurs de magasin et les membres [de la société] n'avaient même pas besoin de connaître le système décimal ou de savoir lire les chiffres; les couleurs les différenciaient pour eux. Le fait de savoir lire et écrire, ou l'instruction, n'étaient pas nécessaires dans les transactions journalières des ouvriers.» [traduction de l'auteur] Harvey J. Graff, «Respected and Profitable Labour. Literacy, Jobs and the Working Class in the Nineteenth Century.» dans Gregory S. Kealey et Peter Warrian, eds., *Essays in Canadian Working Class History*, (Toronto 1976), 58-83. Cette technique a sûrement dû être utilisée au Canada et au Québec.

<sup>19</sup> Pour de plus amples développements sur les intérêts des différentes fractions de la bourgeoisie, nous renvoyons à Thérèse Hamel, «L'Obligation scolaire au Québec: Lieu

Pour la fraction du mouvement ouvrier représentée par le CMTC, l'élévation du niveau d'instruction est perçue comme importante sur le marché du travail pour l'amélioration de la situation économique de chaque famille. C'est toute la vision de l'éducation comme outil de *promotion sociale et comme* nécessaire à la mobilité professionnelle et sociale, vision qui s'est amplifiée après la seconde guerre mondiale.

Finalement, un niveau d'instruction plus élevé permettrait au mouvement ouvrier de ne plus se faire bernier par les capitalistes, de ne plus être docile aux mains des exploités.

Toute une dialectique s'établissait aussi entre l'abolition du travail des enfants et l'instruction obligatoire. «Donnons un substitut à l'obligation scolaire, une surveillance active de toutes les heures, dans les manufactures, les usines et partout où la traite des petits s'opère effrontément, ce sera autant de gagné.»<sup>20</sup>

Ainsi, les amendements à la loi des établissements industriels en 1919<sup>21</sup> étaient considérés par le CMTC comme une amorce de loi sur la fréquentation scolaire obligatoire, comme un pas en avant dans cette direction. Par contre, on mentionne les nombreuses violations à la loi, les ruses employées autant par les patrons que par les parents pour déjouer les lois existantes. C'est pourquoi on demande le renforcement de la loi, l'augmentation du nombre d'inspecteurs, de façon à la rendre applicable, l'élargissement de la loi aux magasins, commerces, au travail de rue. Car il n'est pas tout d'empêcher le travail des enfants durant les heures de classe, encore faut-il contrôler le travail dans la rue et toutes les formes d'exploitation des enfants avant et après l'école.

Le principale problème pour le CMTC reste toutefois l'accessibilité de tous à l'instruction, par la réduction des charges financières impliquées par la fréquentation de l'appareil scolaire.

Le CMTC, tout en demandant l'instruction obligatoire, exige des mesures pour réduire les coûts engendrés par l'application d'une telle loi, ces coûts grevant lourdement le budget ouvrier, étant donné le niveau des salaires. Les principales demandes sont: (1) la gratuité scolaire entre autres par l'élimination de la rétribution mensuelle; (2) l'uniformité des livres et la gratuité de ceux-ci ou à défaut leur vente au prix coûtant.

Quoique la rétribution mensuelle de 0,50 cents par mois par enfant à l'élémentaire puisse sembler tout à fait mineure en soi, elle représente, par rapport aux revenus ouvriers et ce qui en reste une fois les principaux postes budgétaires payés, une somme très importante. En 1910, la rétribution mensuelle et l'achat des livres pouvaient représenter jusqu'à 11,4 pour cent des revenus d'une famille ouvrière une fois le logement et la nourriture payés.<sup>22</sup>

et enjeu de la lutte des classes.» (Thèse de doctorat, Université Paris V, René Descartes, 1981), spécialement les chapitres 3 et 4.

<sup>20</sup> «Les enfants à l'usine.» *Le Monde ouvrier*, 2 août 1919, 1.

<sup>21</sup> Qui augmentent à seize ans l'âge minimum d'emploi.

<sup>22</sup> Ce calcul est fait à partir d'un salaire de 439,00 \$ par année où 70 pour cent du

Par l'entremise entre autres du journal *Le Monde ouvrier*, organe de l'organisation, on se plaint de la quantité de livres scolaires qu'il faut acheter chaque année, des changements de manuels trop fréquents et du fait que chaque commission scolaire ayant juridiction sur les livres de sa municipalité, un déménagement puisse impliquer pour le maigre budget ouvrier des dépenses jugées superflues et surtout très onéreuses. L'uniformité des livres dans toute la province viendrait réduire le nombre de manuels scolaires nécessaires chaque année et permettrait au moins de réduire les coûts liés à l'achat de ceux-ci. Ce serait un pas vers la gratuité des livres. N'osant pas toujours exiger cette dernière mesure, le CMTC demande au moins que les livres soient vendus au prix coûtant. En 1924, dans un article intitulé «Lessen the Cost of School Books,» le *Monde ouvrier* (2 février) alloue 15,00 \$ à 20,00 \$ par année à la rubrique livres scolaires.

Quoique reprenant l'argumentation de certains partisans de l'obligation scolaire lors des débats parlementaires sur l'instruction obligatoire, le CMTC défend cette mesure selon ses intérêts propres et selon les conditions objectives vécues par la classe ouvrière, de là l'insistance sur les coûts de l'éducation et la nécessité de la gratuité scolaire et des livres. L'uniformité et la gratuité des livres représentaient aussi un enjeu politique non négligeable: la lutte contre l'Église et son omniprésence dans le choix des manuels.

Les positions du CMTC sur l'instruction obligatoire, la limitation des coûts en éducation et l'abolition du travail des enfants vont dans le même sens que celles d'organisations comme les Chevaliers du Travail aux États-Unis qui, à la fin du siècle dernier, luttèrent à la fois pour l'instruction obligatoire et l'abolition du travail des enfants.<sup>23</sup>

Elles sont aussi similaires à celles des différentes organisations qui se sont manifestées à la fin du siècle dernier et au début du vingtième siècle et qui privilégiaient ce qui a été communément qualifié dans la littérature d'action politique ouvrière. Nous pensons aux différents partis ouvriers comme la section québécoise du Parti socialiste ouvrier (1894), les Partis ouvriers de Montréal (1899 et 1904), la section québécoise du Parti ouvrier du Canada (1917) de même que différents clubs ouvriers qui, tous, ont soutenu la lutte contre le travail des enfants et pour la fréquentation scolaire obligatoire. La période 1904-1912 fut particulièrement mouvementée à ce sujet. Les programmes élec-

---

budget est dépensé pour le logement et la nourriture, où la rétribution mensuelle est évaluée à 3,00 \$ et les dépenses en livres scolaires à 12,00 \$. Pour plus de détails sur la façon de calculer nous renvoyons les lecteurs(trices) à Thérèse Hamel, «L'Obligation scolaire,» pages 281 et ss.

<sup>23</sup> Fait intéressant, Les Chevaliers du Travail (section canadienne) ont lutté contre le travail des enfants mais n'ont pas exigé de façon explicite l'instruction obligatoire, étant donné l'interdiction du Vatican et du clergé en 1885 contre Les Chevaliers du Travail au Québec (interdiction qui ne sera levée qu'en 1887). Il se peut que les sections québécoises des Chevaliers du Travail aient jugé plus prudent de ne point revendiquer ouvertement une mesure risquant de heurter de front les susceptibilités du clergé.

toraux de ces différentes organisations comportent tous l'abolition du travail des enfants et la fréquentation obligatoire. Le CMTC avait des liens organiques avec ces organisations de même qu'avec le Conseil des métiers et du travail de Montréal qui, lui aussi, approuvera, entre autres en 1905, l'instruction obligatoire et la suppression du travail des enfants.<sup>24</sup>

### III

#### La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada<sup>25</sup>

LA CONFÉDÉRATION des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) est fondée à Hull en 1921.<sup>26</sup> En partie contrôlée par l'Église, elle recrute (entre 1921 et 1945) surtout dans les petites et moyennes entreprises, et dans les secteurs tels la construction, l'imprimerie, le cuir, la chaussure, le textile, la pulpe et papier, le vêtement, secteurs traditionnels où la formation de la force de travail s'apparente, dans certains cas (construction, imprimerie) à l'ancienne forme d'apprentissage.<sup>27</sup>

Face à la fréquentation scolaire obligatoire, elle développe une position diamétralement opposée à celle du CMTC. L'opposition farouche et unanime des syndicats catholiques à l'instruction obligatoire, à l'école neutre, à la gratuité, et à l'uniformité des livres remonte à 1918, à la Convention de Québec, et durera pratiquement jusqu'au vote de la loi. En effet, en 1941-1942, l'appui mitigé de la CTCC à l'instruction obligatoire ne fera qu'entériner les positions prises par le Conseil de l'instruction publique, et sera à la remorque des décisions du haut clergé et des anciens adversaires de l'obligation scolaire, maintenant convaincus et en faveur de celle-ci.

Plusieurs motifs expliquent le rejet de la CTCC. À la Convention de Québec en 1918, la résolution condamnant l'instruction obligatoire se lisait comme suit:

Considérant... qu'une loi de fréquentation scolaire serait inefficace, violerait le droit naturel du père de famille et serait un acheminement vers l'école d'État;

Que l'école neutre est un mensonge, qu'elle est justement dénoncée et condamnée par l'Église comme allant à arracher la foi du cœur des enfants qui la fréquentent et qu'en conséquence des catholiques ne peuvent la réclamer;

<sup>24</sup> Pour de plus amples détails à ce sujet, voir Thérèse Hamel, « L'Obligation Scolaire, » chapitre 6, plus particulièrement pages 232 et ss.

<sup>25</sup> Pour la CTCC, la période étudiée couvre de 1918 à 1960.

<sup>26</sup> Le syndicalisme catholique existait déjà avant la naissance de la CTCC. Ses racines remontent au début du siècle, en 1901. Le regroupement des syndicats catholiques en une organisation plus structurée s'amorce en 1918 à la Convention de Québec.

<sup>27</sup> Comme le dit Céline Saint-Pierre (1973), l'implantation de la CTCC est liée à une phase du capitalisme, le capitalisme commercial où l'entreprise familiale, de type paternaliste et à faible concentration de capital est dominante, et où la main-d'oeuvre active se répartit sur la base de métiers « artisanaux. » De plus, la CTCC recrute surtout à l'extérieur de la métropole alors que le CMTC a une implantation principalement montréalaise.

Que le système scolaire actuellement en vigueur dans la province de Québec nous donne les seules vraies écoles «nationales.»

*Proclame* qu'elle sépare nettement sa cause des corps politiques, ouvriers et autres qui ne cessent de formuler, à l'adresse des pouvoirs publics, des réclamations fallacieuses et inopportunes.

*Se déclare énergiquement hostile à toute tentative, pour imposer à la province de Québec, un système d'écoles neutres quel qu'il soit.*

*Et profite de la circonstance exceptionnelle et très heureuse qui la réunit, pour proclamer qu'elle fait confiance à la direction actuelle de l'Instruction publique dans notre province telle que constituée par son surintendant, son Conseil formé de NN.SS. les Evêques et de laïques, et de ses deux comités, respectivement autonomes.*

(Accepté à l'unanimité).<sup>28</sup>

L'obligation scolaire violerait donc le droit naturel des parents face à l'éducation de leurs enfants et ouvrirait la voie à l'école neutre, laïque, à l'école d'État où l'Église serait à toute fin pratique chassée. Même l'uniformité et la gratuité des livres étaient considérées comme amenant un contrôle trop direct de l'État sur le contenu de l'éducation. Cette argumentation est en tous points semblable au discours de l'Église qui qualifiait l'instruction obligatoire de mesure «socialiste.»

L'Église craint en effet que l'obligation scolaire n'implique l'ingérence de l'État en éducation, et ne lui enlève le contrôle prépondérant qu'elle exerce dans le domaine scolaire. Le clergé québécois, qui exerce une domination quasi totale sur l'appareil scolaire, et ceci de l'élémentaire jusqu'à l'enseignement universitaire, craint de se voir chassé de l'enseignement, comme en France après les lois de 1886, 1904, et 1905. Cette crainte est d'autant plus vive qu'une forte proportion de religieux(SES) chassés(ES) de France sont venus s'établir au Québec. C'est pourquoi les références au cas français et à la loi Ferry (sur l'instruction obligatoire) entretiennent tant de peurs et de propos acerbes de la part du clergé.

L'Église catholique, qui sent son pouvoir sur la société s'effriter de jour en jour, tente de sauvegarder celui-ci en contrôlant une partie du mouvement syndical et du mouvement paysan. Elle n'aura de cesse de lutter contre l'obligation scolaire qui pourrait représenter pour elle une perte énorme de pouvoir dans un secteur qu'elle dominait presque totalement, l'école. Elle craint que l'instruction obligatoire ne lui porte, sinon un dur coup, du moins qu'elle n'ouvre une brèche dans ses zones d'influence. Car c'est bien d'une lutte de pouvoir qu'il s'agit, lutte entre la bourgeoisie et l'Église pour contrôler l'appareil scolaire qui prend de plus en plus d'importance avec le développement du capitalisme. De la part de l'Église, c'est une lutte d'hégémonie pour conserver son contrôle et son monopole sur l'école québécoise.

Bien que l'influence de l'Église ait été importante, les questions financières

<sup>28</sup> Convention des syndicats catholiques (1918), Québec, cité dans M. Têtu, «Les premiers syndicats catholiques,» (Thèse de doctorat, Université Laval, 1961), 370-1.

relatives à l'obligation scolaire touchaient fortement les travailleurs et travailleuses syndiqués(es) à la CTCC.

À partir de 1941-1942, dans son argumentation cette fois pour appuyer la fréquentation scolaire obligatoire et de façon à la rendre effective, la CTCC juge essentiel que soient appliquées simultanément, pour éliminer les contraintes financières liées à la fréquentation scolaire des enfants de la classe ouvrière, la gratuité et l'uniformité des livres, la gratuité scolaire, les bourses aux étudiants. Ce genre d'intervention fut repris régulièrement après le vote de la loi.

En avril 1950, dans un long mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres, et des sciences au Canada, la CTCC

*croit que la fréquentation scolaire obligatoire telle qu'elle existe dans la province de Québec, est une mesure progressive et doit être appliquée intégralement. Pour ne pas grever trop lourdement le budget des familles ouvrières, elle doit toutefois être accompagnée de la gratuité de l'enseignement et de la gratuité des livres.<sup>29</sup>*

Par ailleurs, la CTCC a très peu abordé le problème du travail des enfants. Or, l'obligation scolaire implique, pour une fraction de la classe ouvrière, un manque à gagner (le salaire de ses enfants) dont elle ne peut se passer, celui-ci étant nécessaire pour assurer la reproduction de la cellule familiale. Les positions de la CTCC sur ce sujet sont très intermittentes et parcellaires.

En 1919, à la Convention de Trois-Rivières:

La Convention regrette de constater qu'un trop grand nombre d'enfants travaillent dans les usines au détriment de leur santé et de leur formation morale et religieuse et désire ardemment voir le jour où les conditions économiques revenues à leur état normal, permettront aux chefs de famille de boucler leur budget sans recourir au travail de leurs enfants. La Convention fait appel aux bons sentiments de tous ceux qui ont à leur emploi des enfants, pour leur donner un travail en proportion à leur âge, les protéger contre les dangers de l'immoralité et leur faciliter l'instruction par des cours techniques donnés à même l'usine.<sup>30</sup>

En 1921, une résolution demande une loi défendant le travail des jeunes filles de moins de seize ans dans les magasins, de même que la défense d'employer des «femmes, des filles et des enfants en-dessous de dix-huit ans dans les brasseries.»<sup>31</sup> Enfin quelques demandes abordent la diminution des heures de travail, principalement dans l'industrie textile, comme en 1922.

L'opposition massive à une loi prônant la fréquentation scolaire obligatoire, et ceci presque jusqu'au vote de celle-ci en 1943, et son relatif silence pendant près de vingt ans (1921-1941) sur ces questions nous portent à nous demander quel était le type d'éducation préconisé par cette centrale syndicale.

*Ce qui préoccupe le plus la CTCC durant cette période, ce sont principalement l'apprentissage, l'enseignement technique et les cours du soir. Or,*

<sup>29</sup> CTCC, *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, (1950), 2.

<sup>30</sup> *Convention des syndicats catholiques (1919), Trois-Rivières*, cité dans Têtu, «Les premiers syndicats,» 383-4.

<sup>31</sup> CTCC, *Résolution no. 41*, (1921), 18.

l'ensemble de ces revendications ne concerne qu'une fraction très réduite de la force de travail, soit celle qui a acquis une formation minimale de base au primaire, soit des travailleurs et travailleuses relativement «qualifiés,» ou encore engagés dans des métiers beaucoup plus proches d'une ancienne forme de production de type plus artisanal.

Ainsi les cours du soir permettent de répondre à un problème important vécu par une fraction de la classe ouvrière et en particulier par les enfants. En effet autant les familles ouvrières que les capitalistes ne peuvent se passer du travail des enfants, les premières pour leur subsistance et les secondes pour leur profit. Or, étant donné le développement incessant des forces productives, la nécessité de l'élévation de la formation minimale nécessaire pour mieux vendre sa force de travail s'impose. Devant la contrainte du travail de jour et la nécessité de parfaire sa formation, les cours du soir apparaissent comme une solution, permettant de combiner à la fois ces deux exigences. Quoiqu'au prix pour la classe ouvrière d'une pénible journée de travail de douze heures, les cours du soir offrent la «possibilité» de travailler le jour et d'acquérir la formation minimale nécessaire le soir.<sup>32</sup>

De son côté, l'apprentissage correspond à un type de formation très particulier qui est revendiqué principalement par les travailleurs et travailleuses de la construction. Or, pour ce secteur, la force de travail se forme «sur le tas,» un peu selon le schème «apprenti-compagnon.» C'est moins une formation scolaire qui est exigée, mais beaucoup plus un apprentissage sur le terrain.

Quant à l'enseignement technique, il ne touche que la fraction de la classe ouvrière qui a déjà complété son cours primaire, et qui n'a donc pas besoin de l'obligation scolaire pour s'assurer d'un minimum de formation.

L'influence prépondérante de l'Église sur la CTCC pour la période qui nous intéresse et la composition de cette centrale syndicale permettent d'expliquer sa position contre l'obligation scolaire et pour une formation beaucoup plus centrée sur l'enseignement technique, l'apprentissage et les cours du soir.

Lorsque l'on connaît la position de l'Église catholique sur les syndicats neutres, sur le rôle et les droits de l'État et enfin sur l'obligation scolaire, considérée comme une mesure «socialiste» et «révolutionnaire,» et compte tenu du contrôle qu'elle exerçait sur la CTCC, on ne peut se surprendre de la position de la centrale contre l'obligation scolaire. En effet, le contrôle exercé par l'Église était très formel. L'aumônier disposait d'un droit de veto sur toute résolution allant à l'encontre de la doctrine sociale de l'Église. L'impératif de conformité à cette doctrine empêchait d'emblée toute prise de position même «nuancée» en faveur de l'instruction obligatoire.

Mais l'influence de l'Église, même prépondérante sur la CTCC, ne peut expliquer à elle seule la position de la centrale, tant sur l'instruction obligatoire que sur l'éducation en général.

<sup>32</sup> Cette utilisation des cours du soir a pu être et était de fait utile aussi à d'autres fractions du mouvement ouvrier.

Le fait d'être implantée surtout dans les petites et moyennes entreprises (PME) à patrons francophones influe sur le type de formation désirée. Ainsi, la construction et l'imprimerie, qui ont été des secteurs importants de 1921 à 1931 restent des travaux où habituellement le type de formation privilégiée est très proche de l'apprentissage. Par contre, d'autres branches où la CTCC est impliquée (comme le textile et le vêtement) n'exigent que peu ou pas d'instruction. La formation de la force de travail semble y avoir beaucoup moins d'importance.

Du point de vue du besoin de formation de la main-d'oeuvre, la CTCC recrute soit principalement dans des secteurs où la formation s'apparente à l'artisanat et où la formation s'acquiert « sur le tas » comme la construction et le bâtiment, soit dans des secteurs demandant peu ou pas de formation scolaire, comme le textile, le cuir et la chaussure, etc.

La composition du syndicat, le type même d'ouvriers et d'ouvrières enrôlés par les syndicats catholiques, c'est-à-dire dans les secteurs traditionnels et surtout dans les petites et moyennes entreprises ont donc influencé les choix de la CTCC selon les intérêts objectifs de cette fraction de la classe ouvrière, et permettent de comprendre le type d'enseignement préconisé.

#### IV

##### L'Union Catholique des Cultivateurs

L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS (UCC) naît en 1924, sous l'initiative de certains politiciens conservateurs ayant obtenu l'appui de l'Église. Elle représente des cultivateurs centrés sur la production familiale. En effet, l'agriculture demeurera au Québec jusqu'à la seconde guerre mondiale centrée sur la ferme familiale traditionnelle et sur la production non-marchande d'auto-subsistance.<sup>33</sup>

L'UCC s'est opposée à la fréquentation scolaire obligatoire dès le premier congrès<sup>34</sup> de l'organisation en 1924 jusqu'au vote de la loi en 1943. Cette résolution était d'ailleurs votée à l'unanimité dès 1924. L'instruction obligatoire, la gratuité scolaire et l'uniformité des livres sont jugées des mesures inopportunes. L'UCC reprend en ceci l'argumentation habituelle de l'Église et des principaux opposants à la fréquentation scolaire obligatoire, prenant pour base la doctrine sociale de l'Église, à savoir le sacro-saint droit naturel des parents et le refus de l'ingérence de l'État en éducation.

L'obligation scolaire risquait encore une fois, selon l'UCC, d'amener l'école neutre et laïque et le contrôle de l'État sur l'éducation. La centralisation et l'étatisation de l'éducation étaient craintes par l'UCC, la commission scolaire

<sup>33</sup> Voir à ce sujet Michel Morisset, « Agriculture familiale ou capitaliste au Québec au XXe siècle? » (Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 1982).

<sup>34</sup> UCC, *Rapport de la fondation et de toutes les assemblées annuelles, 1924-1927* (Montréal 1928), 63-4. Pour cette organisation, la période étudiée couvre de 1924 à 1960.

étant la garante des intérêts des parents en éducation. Or cette structure locale et «décentralisée» revêtait une très grande importance en milieu rural, les agriculteurs détenant un certain pouvoir tant au sein des conseils municipaux que de la commission scolaire elle-même.

Par contre, au cours de ces mêmes années, l'UCC réclamait des mesures visant à diminuer le fardeau monétaire représenté par le financement de l'appareil scolaire. Les questions touchant les problèmes de financement de l'éducation tiennent en effet une grande place dans les résolutions du congrès de l'UCC et sont essentielles pour comprendre la question scolaire telle que vécue par les agriculteurs.

Les deux principales questions qui ont motivé la majorité des résolutions concernant le financement de l'appareil scolaire touchent le système de taxation et les subventions du gouvernement pour fin d'éducation. Pour les agriculteurs, le principal problème réside dans le fait que les taxes sont basées sur la propriété foncière et non sur les revenus. Or, pratiquement tous les cultivateurs québécois sont propriétaires de leur exploitation.<sup>35</sup> L'agriculture pratiquée au Québec avant la deuxième guerre mondiale fait qu'une part importante de leurs revenus est non-monétaire.

Lorsqu'on examine la proportion des impôts fonciers par rapport au revenu net monétaire avant impôt,<sup>36</sup> on remarque que ceux-ci représentent une très forte proportion, atteignant dans les pires années de crise, comme en 1932 et 1933, 80 pour cent des revenus nets monétaires avant impôt. Quoique ces années représentent les années de crise intense, il n'en reste pas moins que les impôts accaparent en moyenne 30 pour cent des revenus nets monétaires avant impôt des agriculteurs.

Ainsi, pour les agriculteurs, le financement du système scolaire représente un problème extrêmement crucial. On comprend mieux l'insistance de l'UCC pour la modification du système de taxation et sa réticence à défrayer les coûts de l'éducation.

En demandant un changement de système de taxation foncière, l'UCC visait les notables du village qui, comparativement aux agriculteurs, possédaient de très forts revenus, mais des biens-fonds minimes souvent limités à leur résidence. Les agriculteurs étaient proportionnellement sur-taxés, étant propriétaires de biens-fonds alors que leurs revenus étaient modestes et principalement constitués de revenus non-monétaires. Comme le financement des commissions scolaires dépend principalement de l'impôt foncier et des rétributions mensuelles, le fardeau fiscal retombait principalement sur les agriculteurs.

La classe agricole, organisée au sein de l'UCC, voulait donc mettre fin à un

<sup>35</sup> Au début du siècle, 88 pour cent des cultivateurs sont propriétaires de leur exploitation. En 1951, cette proportion augmente à 96,9 pour cent. Gouvernement du Québec, *Comité d'enquête sur la protection des agriculteurs et des consommateurs* (1955), 38.

<sup>36</sup> Revenu net monétaire avant impôt: revenu net total avant impôt moins revenu en nature, impôt correspond ici aux taxes municipales et scolaires où les taxes scolaires en représentent à peu près la moitié. Morisset, «Agriculture familiale», 130.

système qui faisait reposer en très grande partie le financement de l'appareil scolaire sur les agriculteurs en milieu rural, pour des « services » éducatifs dont les enfants des notables profitaient aussi.

En plus de la modification du système de taxation, l'UCC a constamment demandé l'augmentation des subventions gouvernementales pour fins scolaires. Or, de 1873 à 1938, la part du gouvernement dans la facture scolaire ne progresse que de 11 pour cent à 20 pour cent.<sup>37</sup>

On comprend l'insistance de l'UCC sur l'augmentation des subventions gouvernementales quand on connaît la situation précaire des écoles rurales et les salaires de famine payés aux institutrices et instituteurs.

En plus d'être lourdement taxés, les agriculteurs devaient subir des conditions scolaires véritablement désastreuses, les deux phénomènes s'influençant l'un l'autre. Comme chaque commission scolaire doit défrayer la quasi totalité des coûts de l'éducation, et ceci compte tenu de la capacité de payer des contribuables, on se voyait pris dans la contradiction suivante: (1) ou bien augmenter le fardeau financier, déjà très lourd pour des contribuables durement imposés, de façon à pouvoir au moins maintenir ou améliorer les services éducatifs dispensés; et (2) ou bien diminuer les services déjà peu nombreux et précaires.

Dans une situation financière difficile, la classe agricole devait soutenir le fardeau des écoles de la région et ceci pendant que le gouvernement distribuait les subventions au compte-gouttes et de façon très parcimonieuse. Tout en acceptant ces subventions, l'UCC entendait toutefois conserver au gouvernement son rôle « supplétif » et « subsidiaire. »

Contrairement aux organisations ouvrières, l'UCC n'a pratiquement pas mentionné le travail des enfants dans ses résolutions de congrès, à l'exception d'une résolution en 1934 sur le travail des enfants dans les camps de bûcherons. Or, étant donné le type d'agriculture dominant au Québec, caractérisé par la ferme familiale traditionnelle où le travail salarié n'occupe qu'une place infime dans la production,<sup>38</sup> l'instruction obligatoire devenait une concurrente de l'exploitation agricole, enlevant à l'unité de production familiale une de ses principales sources de force de travail non salariée, les enfants, et par surcroît une source absolument nécessaire à la survie de cette forme de production. De plus, étant donné le type de production agricole principalement centrée sur l'auto-subsistance et très peu liée au marché (en 1951, 44 pour cent des fermes québécoises sont encore des fermes de subsistance),<sup>39</sup> le besoin d'une instruction même très élémentaire ne semblait pas primordial. L'enfant, en milieu

<sup>37</sup> L.P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec* (Montréal 1971), Tome 2, 355.

<sup>38</sup> En 1941, la main-d'oeuvre agricole était composée de la façon suivante: 53 pour cent étaient les cultivateurs exploitants, 37 pour cent étaient des membres de la famille et les engagés(es) ne constituaient que 10 pour cent de la main-d'oeuvre agricole totale. Morisset, «Agricultures familiales.» 186.

<sup>39</sup> Albert Rioux, *Le Problème rural*, (1955) mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 65.

rural, était beaucoup plus productif à la ferme que sur les bancs de l'école, pensait-on. Peu à peu, toutefois, les cultivateurs exigèrent un minimum d'instruction pour leurs enfants.

Même si l'Église a eu un rôle important à jouer dans l'UCC, et principalement à partir de 1926, cette organisation a eu, face à l'obligation scolaire, au travail des enfants et au financement de l'éducation, des positions défendant les intérêts spécifiques et propres aux agriculteurs regroupés en son sein, principalement pour ce qui est du travail des enfants et des coûts reliés à l'éducation.

Représentant les intérêts de la classe agricole centrée sur la production non-marchande, la question scolaire était directement liée pour l'UCC à un problème d'ordre financier. Pour les agriculteurs exploitants, qui étaient très lourdement taxés, toute mesure visant à généraliser un type d'enseignement pouvait sembler suspecte, si elle risquait d'entraîner un fardeau supplémentaire sur les payeurs de taxes. D'autre part, l'UCC entendait préserver le contrôle des commissions scolaires et du Conseil de l'instruction publique sur l'appareil scolaire. Elle ne voulait nullement ouvrir la porte au monopole de l'État en éducation.

## V

### Conclusion

LE MOUVEMENT OUVRIER ET PAYSAN est donc resté très longtemps divisé dans ses positions sur l'obligation scolaire. L'influence de l'Église sur la CTCC et l'UCC de même que celle du syndicalisme américain sur le CMTC ont certainement teinté les positions de chacune des organisations. Toutefois, malgré cette influence très grande, chacune a aussi défendu sa position selon ses intérêts spécifiques.

Il est frappant de voir combien les coûts reliés à l'instruction et à la fréquentation scolaire sont importants pour les trois organisations étudiées. Que l'on approuve ou non la fréquentation scolaire obligatoire, les coûts reliés à l'instruction entrent en ligne de compte, et permettent de plus de percevoir les intérêts spécifiques de chaque classe ou fraction de classe.

Ainsi, autant le CMTC (qui approuve dès le début la fréquentation scolaire obligatoire) que la CTCC (qui pourtant tarde à la favoriser) insistent sur la gratuité scolaire et des livres comme pré-requis à l'application de la loi sur l'instruction obligatoire. On comprend aisément ces positions quand on connaît la part du budget d'une famille ouvrière qui était dépensée pour les frais reliés de près ou de loin à l'éducation des enfants. Pour l'UCC, les coûts liés à l'instruction sont extrêmement importants pour comprendre la position de cette organisation sur la fréquentation scolaire obligatoire, mais ils se situent à un autre niveau. Les agriculteurs, quoique touchés aussi par l'achat des livres et le paiement de la rétribution mensuelle, sont durement frappés par la taxation et c'est cet aspect, avec les subventions du gouvernement, qui fait le plus problème. On ne veut pas d'une loi qui risque d'augmenter la lourde charge imposée aux contribuables.

Dans le cas de la CTCC comme de l'UCC, des motifs d'ordre politique (crainte du monopole de l'État dans le choix des livres scolaires) ont momentanément restreint les demandes pour l'uniformité des livres.

De même, le rapport au travail des enfants explique en partie les positions sur la fréquentation scolaire obligatoire.

Pour les agriculteurs regroupés dans l'UCC, le travail des enfants est essentiel à la survie de la ferme familiale. L'appui à une mesure entrant directement en compétition avec les intérêts de la ferme familiale ne peut donc être gagné. Pour la CTCC, qui regroupe beaucoup de travailleurs et travailleuses dans des secteurs où la forme de production se rapproche de l'apprentissage quant à la formation: telles l'imprimerie et la construction, ou au contraire de secteurs où existe la possibilité d'utiliser de jeunes enfants n'ayant besoin d'à peu près aucune formation scolaire comme le textile, la lutte contre le travail des enfants paraît moins essentielle. Quant au CMTC, c'est la concurrence de la jeune force de travail par rapport à la force de travail adulte qui motive la lutte contre l'exploitation du travail des enfants.

Des motifs politiques importants sont venus aussi motiver les positions des diverses organisations.

Alors que l'UCC et la CTCC, par leur refus de cette mesure, entendent préserver et conserver le contrôle de l'Église et des parents sur l'appareil scolaire, ceci au nom du droit naturel de ceux-ci en éducation, au contraire, le CMTC veut briser le monopole du clergé en éducation et favoriser l'action de l'État dans ce domaine. La fréquentation scolaire obligatoire répondait donc à des enjeux politiques et économiques, et était liée à une certaine façon de voir la formation de la force de travail. Les divergences de la CTCC et du CMTC reflètent à cet égard des divisions profondes entre ces deux centrales, divergences qui dépassent le simple point de vue scolaire.

On ne peut donc parler de simple transposition des positions du clergé et des classes moyennes sur la fréquentation scolaire obligatoire pas ces organisations. Quoique influencées par le clergé (et même dans certains cas contrôlées par lui), la CTCC et l'UCC défendaient aussi leurs intérêts propres. Il en est de même pour le CMTC qui, tout en reprenant le discours des classes moyennes, défend un certain type de formation, nécessaire à la vente de la force de travail de chaque travailleur et travailleuse. Même la CTCC, qui négligera longtemps la formation de type scolaire, sentira de plus en plus le besoin d'acquérir une formation minimale de base lui permettant, elle aussi, de mieux vendre sa force de travail. Peu à peu, le besoin de force de travail scolarisée se fait sentir pour tous et toutes.

Le mouvement ouvrier et paysan a donc été actif dans la lutte autour de l'obligation scolaire. Il est bien sûr que les organisations ouvrières et paysannes n'ont pas été les seules à intervenir dans ce débat. Des intellectuels, des hommes politiques ont aussi, selon leurs propres intérêts, exigé des changements dans le système d'éducation.

At times labor groups have raised their voices to swell the chorus demanding educa-

tional reform. Sometimes that chorus had been intoned by other individuals or groups. *It should detract nothing from their contribution that others were on the same quest as they.*<sup>10</sup>

Toutefois, dans leurs luttes (que ce soit pour ou contre la fréquentation scolaire obligatoire) les organisations étudiées, se sont strictement limitées à des méthodes de « lobbying, » à des demandes annuelles au gouvernement, à la présentation de mémoires. En ce sens, même les partis ouvriers qui travaillaient sur d'autres champs que la lutte purement syndicale n'ont pas échappé à ce phénomène.

Actif, ce mouvement a aussi été très divisé dans ces positions. Or les scissions au sein du mouvement ouvrier et syndical ne sont pas propres au Québec. Un peu partout dans le monde, le mouvement ouvrier a été déchiré dans ses positions face à l'obligation scolaire. Mais les termes de la lutte ont été très spécifiques dans le cas des Québécois.

En effet, au Québec, deux positions très claires s'affrontent. Ou bien l'on approuve et on lutte pour l'obligation scolaire, la jugeant nécessaire au développement éducatif de la classe ouvrière, ou bien l'on s'y oppose, la qualifiant de mesure trop « radicale » et trop « socialisante. » Dans d'autres contextes, comme en Europe, par contre et même en Ontario, les positions ont plus complexes et plus ambivalentes. Certains courants de mouvement ouvrier se sont opposés à l'obligation scolaire, à la laïcité, non comme mesure trop radicale, mais au contraire la qualifiant de « réformiste » et de bourgeoise.

L'obligation scolaire n'était pas une mesure trop radicale, elle ne l'était pas assez. L'appareil scolaire étant entre les mains de la bourgeoisie, il n'y avait rien à en tirer pour la classe ouvrière selon les partisans (es) de ce courant. La lutte contre l'instruction obligatoire était basée sur des fondements totalement différents, sur des bases anti-capitalistes et anti-bourgeoises.

Fait curieux, il n'y a pas eu au Québec (contrairement à l'Ontario par exemple), de courant anti-obligation scolaire, pour des motifs anti-capitalistes d'opposition radicale à la bourgeoisie et de non-soumission à l'Église. Ne faisant pas intervenir les nuances de certaines organisations ouvrières (et socialistes) sur les contradictions pouvant découler de l'appui à la fréquentation scolaire obligatoire, le mouvement ouvrier québécois ou bien approuvait d'emblée l'instruction obligatoire, ou bien s'y opposait, la jugeant trop « matérialiste » et trop « socialisante. »

S'il n'y eut pas de courant plus radical au Québec, c'est peut-être que la nécessité de se liguer contre l'Église (qui représentait à cette époque une force très importante en éducation), empêchait le développement d'une position dépassant la simple demande d'une loi d'instruction obligatoire dans le but de

<sup>10</sup> « À certains moments, des organisations de travailleurs se sont jointes au mouvement demandant des réformes en éducation. Quelquefois, ce chocur a été repris par d'autres individus ou groupes. Ceci n'enlève en rien à la contribution des travailleurs que d'autres aient poursuivi les mêmes buts qu'eux. » [traduction de l'auteur] Curro, *Educational Attitudes*, 7.

lutter contre l'hégémonie de l'Église en éducation et ne laissait pas place à l'amorce d'une critique plus profonde de l'appareil scolaire et de son contrôle. C'est aussi que le syndicalisme d'affaire américain était très dominant en Amérique du Nord et que le mouvement socialiste était peu implanté au Québec. Les divisions profondes du mouvement ouvrier et paysan sur ces problèmes, et la non critique de certaines implications possibles de l'obligation scolaire (dans le sens d'un contrôle beaucoup plus grand de l'État sur l'éducation), ont empêché l'émergence d'un approfondissement de ce que pourrait être une nouvelle forme d'éducation avec un contrôle populaire.

SPECIAL ISSUE

# Cultural Critique

No. 3, Spring 1986

## American Representations of Vietnam

Edited by

John Carlos Rowe, University of California, Irvine

Richard Berg, Occidental College

Scholars and critics in many disciplines have begun to study the great variety of documents, personal accounts, and stylized representations of America's war with Vietnam. In many ways, it was a war waged by various media as well as in actual combat, and the aftermath of this war continues to haunt us with difficult questions about how the representation of another culture shapes foreign policy and public opinion. The Vietnam War tells us that politics and literature, historical fact and personal impression, documentary account and expressive form are involved with each other in the complex ways of cultural self-representation. This special issue of *Cultural Critique* offers various approaches to these practical and theoretical issues in the American representations of the Vietnam War.

**John Carlos Rowe and Richard Berg,** *Vietnam in the Academy: Observations on the Rhetoric of Scholarship*

**John Carlos Rowe,** *Documentary Styles in the American Representation of Vietnam*

**Michael Clark,** *Snapshots: Remembering Vietnam*

**Claudia Springer,** *Military Propaganda: Defense Department Films from World War II to Vietnam*

**Richard Berg,** *Coming Home: The Veteran on Television and in Film*

**Noam Chomsky,** *Reflections on the Indochina Wars*

**Philip Kuberski,** *Genres of Vietnam*

**John M. Jakaitis,** *Two Versions of an Unfinished War: Dispatches and Going after Cacciato*

**W.D. Ehrhart,** *Poetry*

**Subscriptions:** Check or money order (in U.S. dollars) should be made payable to *Cultural Critique* and sent to Cultural Critique, English Dept., University of Minnesota, 207 Church St. S.E., Mpls., MN 55455.

Individuals	\$15 (1 yr.)	\$30 (2 yr.)	\$45 (3yr.)
Institutions	\$30 (1 yr.)	\$60 (2 yr.)	\$90 (3 yr.)

Subscriptions outside U.S. and Canada: Add \$3 postage per year.

Submissions: Two copies of article to *Cultural Critique*, English Dept., University of Minnesota, Mpls., MN 55455.

## RELATIONS INDUSTRIELLES INDUSTRIAL RELATIONS

SOMMAIRE — CONTENTS

volume 40, numéro 4, 1985

**Prévention des accidents du travail: contraste législatif québécois et efficacité organisationnelle**

Marcel SIMARD, Dominique BOUTEILLER et Christian LÉVESQUE

Québec Legislation on Efficient Organisational Accident Prevention

**The Effects of Technological Changes on the Labour Market in Canada**

Sunder MAGUN

Les effets des changements technologiques sur le marché du travail au Canada

**Workers' Participation in Western Europe: Implications for North America**

Hem C. JAIN et Anthony GILES

La participation ouvrière en Europe de l'ouest et son influence en Amérique du nord

**Spine Function Estimates of the Impact of Equal Pay Legislation: The Ontario Experience**

Morley GUNDERSON

Estimation statistique de l'impact de la législation ontarienne en matière des salaires

**The Impact of Professional Unionism in the Hospital Industry: The Saskatchewan Experience**

Kurt WETZEL

Daniel G. GALLAGHER et Charles T. MAXEY  
L'influence du syndicalisme infirmier dans les hôpitaux: l'exemple de la Saskatchewan

**Non-Union American Plants in Britain: Their Employment Practices**

P. B. BEAUMONT et B. TOWNLEY

Les entreprises non syndiquées américaines en Grande Bretagne et leurs pratiques en matière d'emploi

**Les travailleurs du Québec au XX<sup>e</sup> siècle**

Léo ROBACK

**DISCUSSIONS**

**Le statut de droits subjectifs à la convention collective**

Fernand MORIN

**Changes in the Nature of Grievance Issues Over the Last Ten Years: Labor-Management Relations and the «Frontier of Control»**

C. H. J. GILSON

**A Note on the Incomes of Lawyers**

Lars OSBERG

**Décisions rendues par le Conseil canadien des relations du travail**

Diane POTHIER

**Changements dans les législations du travail au Canada**

Michel GAUVIN, Geoffrey BRENNAN et Louis LEMIRE

**Recensions — Book Reviews**

**Publications récentes — Recent Publications**

**Livres reçus — Books Received**

**Liste des appréciateurs — 1985 — List of Referees**

**Index 1985**

Revue trimestrielle bilingue publiée par le Département des relations industrielles de l'Université Laval, Québec, Canada. — A quarterly bilingual journal published by the

Département des relations industrielles, Université Laval, Québec, Canada. Directeur

— *Éditeur* Gérard Dion